

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 46 CONCERNANT LEGRAND

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

LEGRAND

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 27 MAI 2020

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 24 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 25 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 25 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 24 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1) 1-2 (b)

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de LEGRAND

Le conseil d'administration de LEGRAND comportera, à l'issue de l'assemblée générale 77,7% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Angeles Garcia-Poveda	Présidente	Libre d'intérêts	86%	F	49	ES	8	2023	0	1			
	Michel Landel	Administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	M	68	FR	1	2023	0	2		P	
<input checked="" type="checkbox"/>	Benoit Coquard	Dirigeant	Non-libre d'intérêts	-	M	46	FR	Nouveau	2023	1	0			
	Olivier Bazil	Durée de mandat	Non libre d'intérêts	86%	M	73	FR	18	2022	0	2		M	
	Philippe Jeulin	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	63	FR	2	2022	0	1	M		
	Gilles Schnepf	Ancien dirigeant	Non libre d'intérêts	100%	M	61	FR	18	2022	0	3			
<input checked="" type="checkbox"/>	Isabelle Boccon-Gibod		Libre d'intérêts	100%	F	52	FR	3	2023	0	3	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Christel Bories		Libre d'intérêts	86%	F	55	FR	8	2023	1	1	M		
	Edward A. Gilhuly		Libre d'intérêts	71%	M	60	US	2	2022	0	2			
	Patrick Koller		Libre d'intérêts	100%	M	61	DE	2	2022	1	1		M	M
	Annalisa Loustau Elia		Libre d'intérêts	100%	F	54	IT	7	2021	0	3		M	P
	Eliane Rouyer-Chevalier		Libre d'intérêts	100%	F	67	FR	9	2023	0	2	P		M

2. Spécificités

- Les statuts de LEGRAND comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Comité d'audit intégrant un représentant des salariés de l'entreprise.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET